

colorchecker CLASSIC

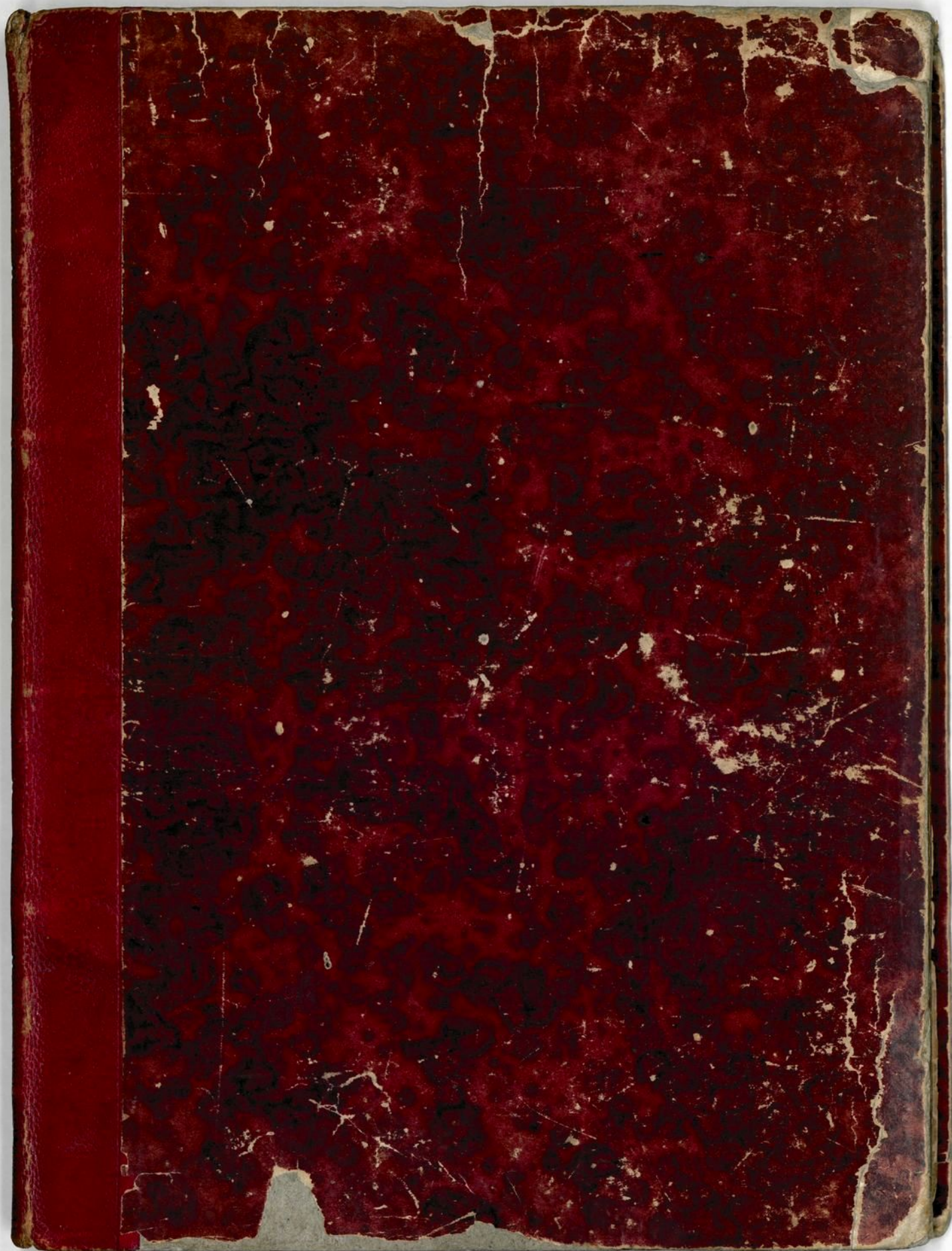


x-rite

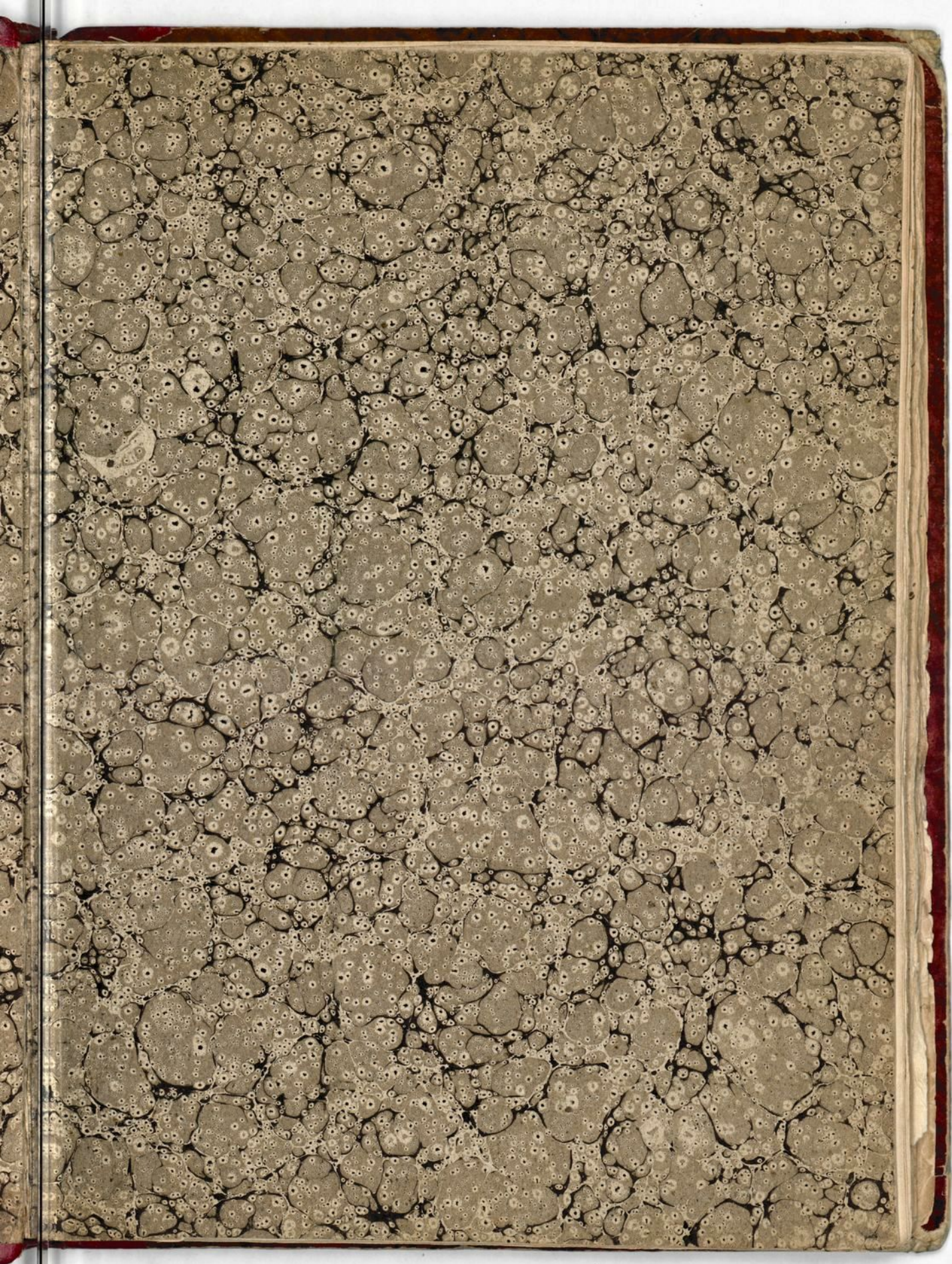


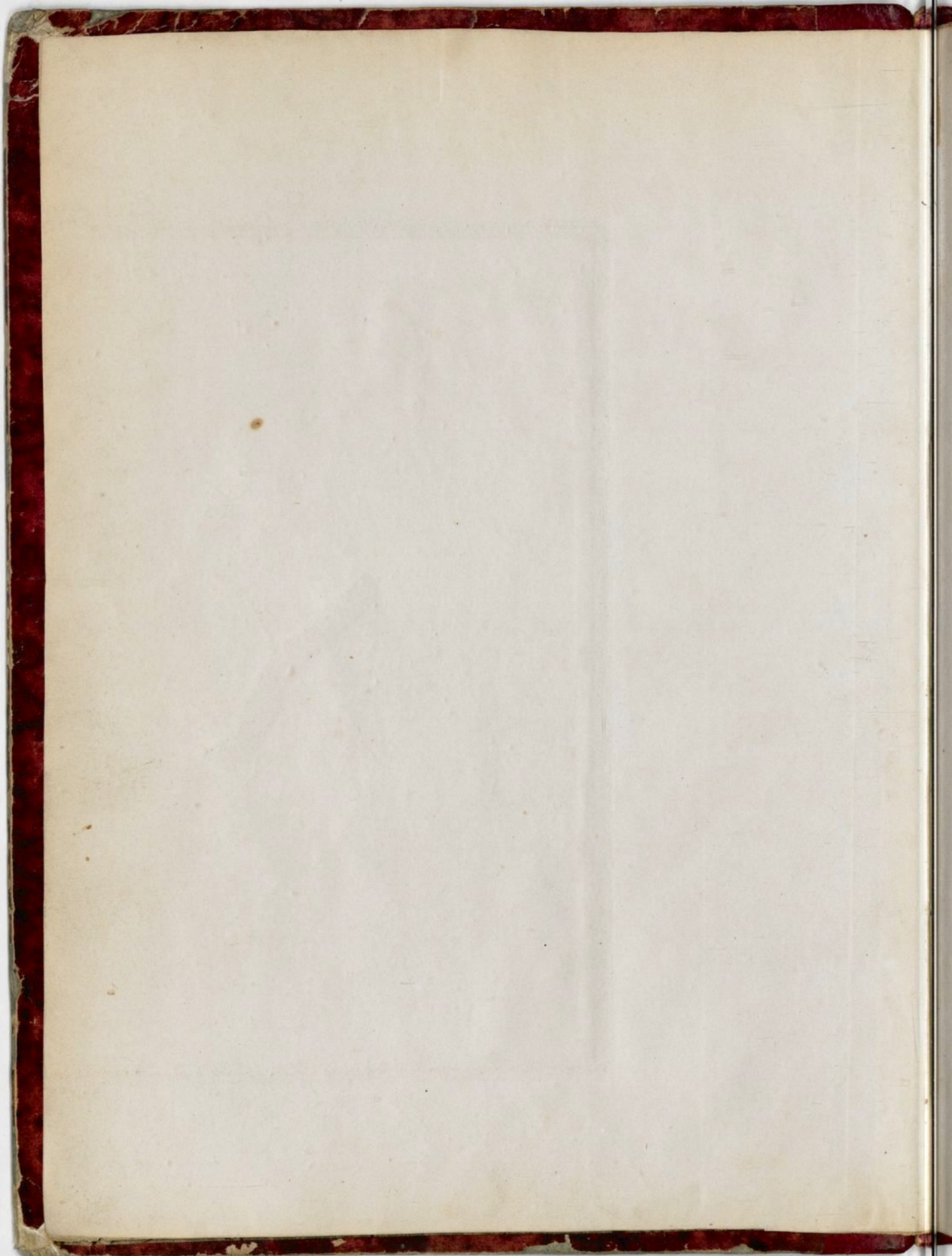
ANTILLES

I



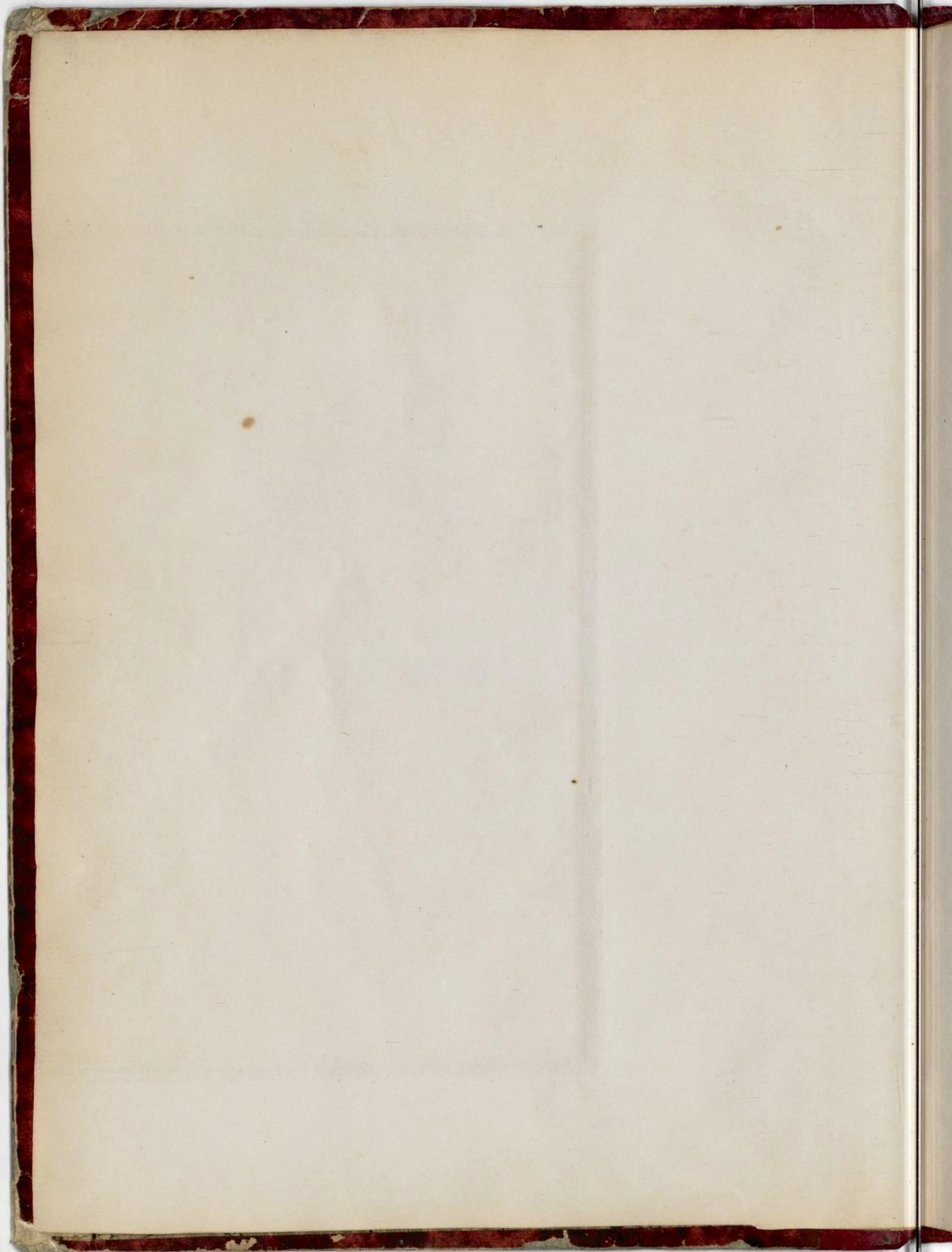


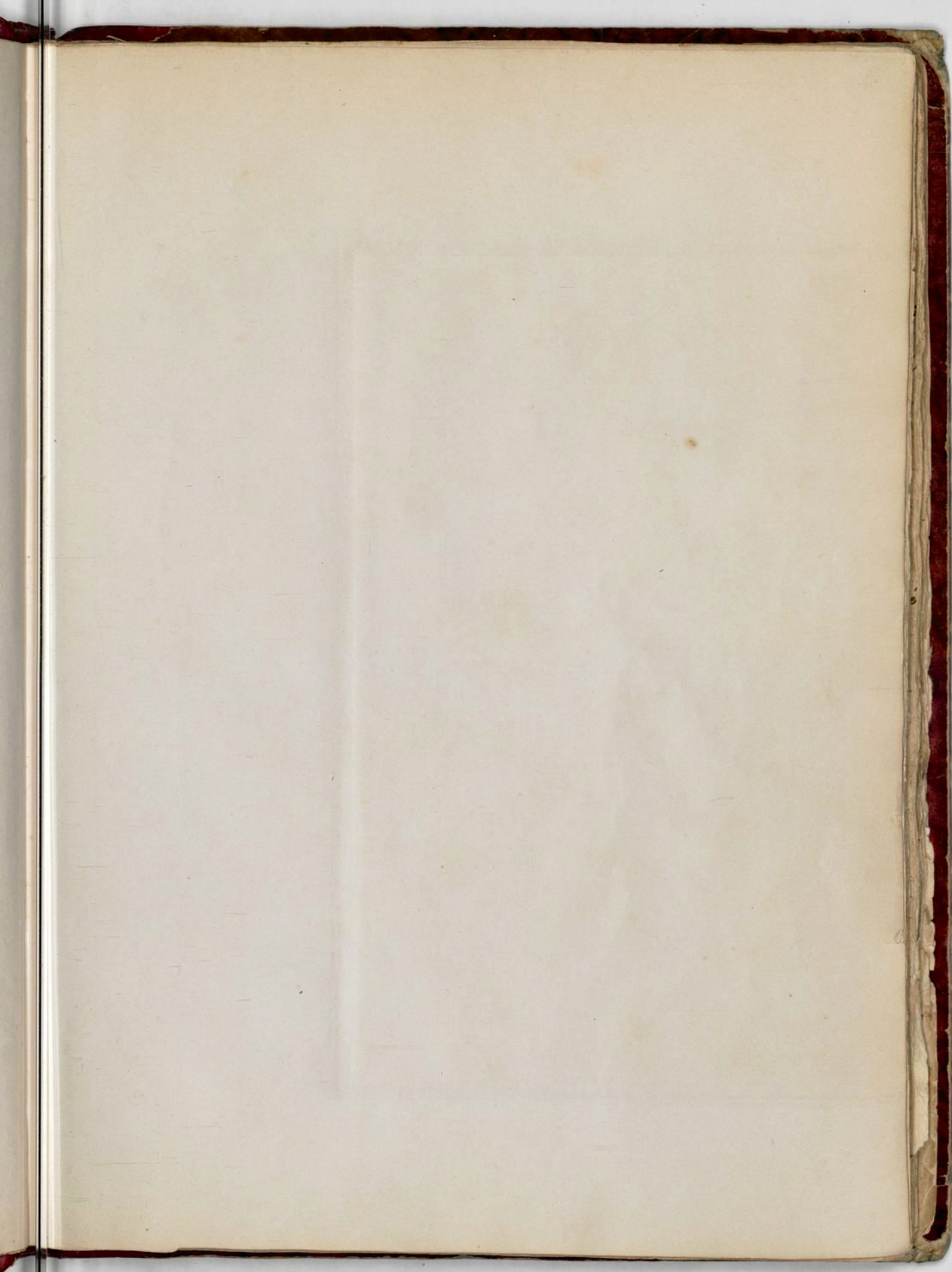


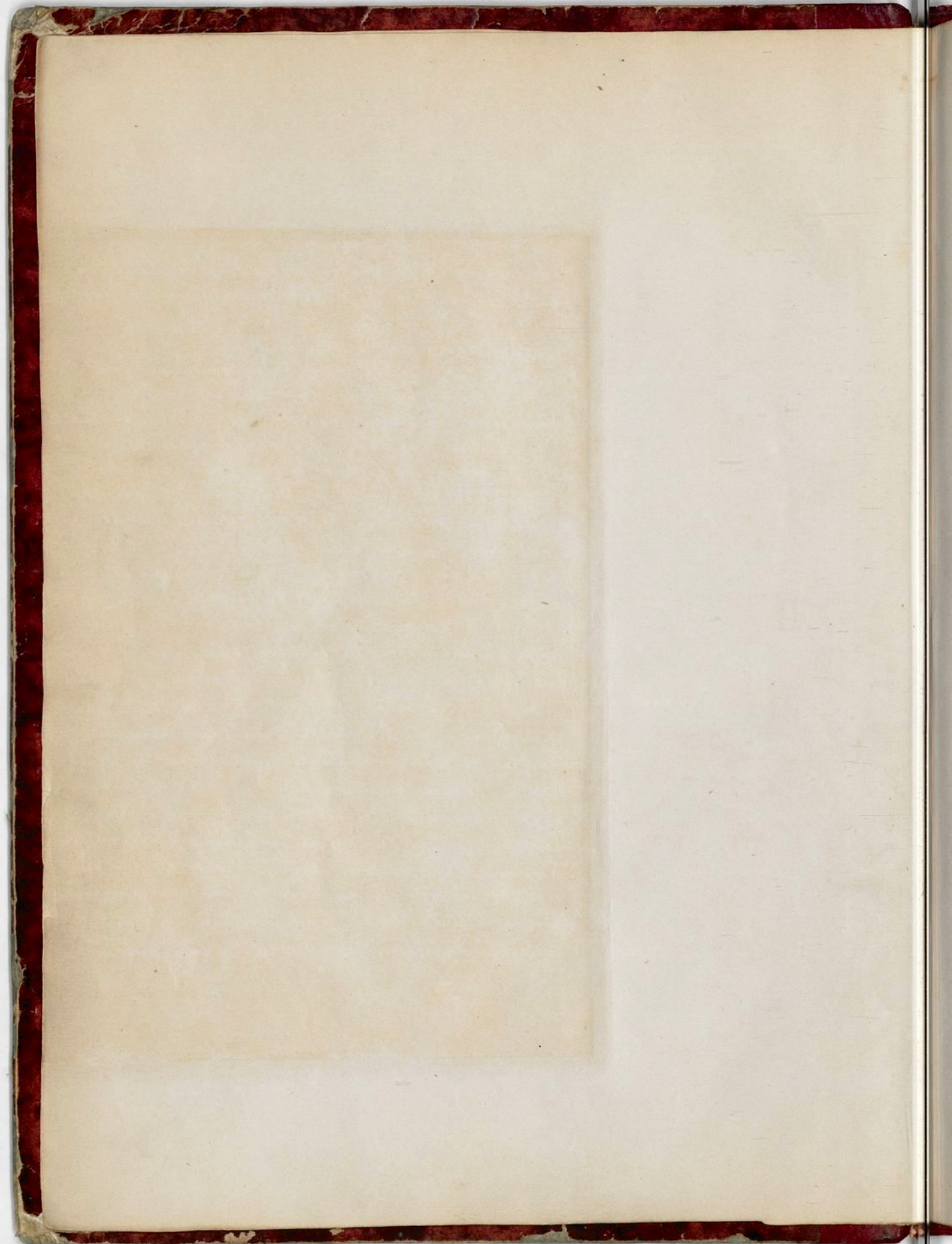


ANT M^o 9

185858A









1
f^o
1
Mémories.

Concernants La Mission des Peres de la Comp^{te}
de Jesus dans les Isles francoises de L'amerique

Article 1^{er}

Le Spirituel de la Mission

Je mets à la teste de cet article une piece qui
seule suffiroit pour faire voir quelles sont les
occupations des Missionnaires dans les Isles, quelle est
la benediction que Dieu y a donnée Jusques icy, et
en quelle estime ils sont en ce pays; cette piece est
copie d'une lettre écrite au Roy en 1698 par M.
Robert alors Intendant des Isles, chaque Intendant
aiant ordre six mois après son arriuee dans le pays
de donner advis en co^{ur} ou il a trouvé les colonies
au regard des etablissements, de la police, du commerce
et sur tout de la Religion et du tout d'en faire
un detail exact, ce qui doit reiterer tous les deux
ans dans un memoire écrit en commun avec le
gouverneur general du Pays: Avant M. Robert
M. Begon, et Dumaitel Intendants dans de
semblables memoires avoient fait mention de la
mission pd'une maniere pour le moins aussy honorable
tout recemment M. de Machault gouverneur
general homme d'un merite, et d'une probité reconnue
prévenu dans les commencem^{ts} contre la Comp^{te}
mais tout à fait revenu dans la suite, et tes moins
comme il le disoit des fruits tres grands, quelle
faisoit; et des Services essentiels quelle rendoit à

la Colonie, en a rendu au Roy plus d'une fois un
temoignage tres honorable, laiant sollicité de nous
établir dans tous les quartiers que les Peres Capucins
occupent à la Martinique, l'assurant que ce changement
seroit également avantageux à la Religion, et à la
Colonie ~~est~~

L'extrait de la lettre de M^r. Robert
les fonctions ecclésiastiques sont exercées dans cette île
par les Religieux des trois ordres différents; ce sont les
Jesuites, les Jacobins, et les Capucins: Ils ont chacun
une maison conventuelle dans l'île, ou se tient le
Superieur general, et les 3 Superieurs des trois
religieux qui leur sont envoyés pour deservir les
différents quartiers qui sont de leur ressort: Il y a
dans l'île diverses églises, elles sont à present au
nombre de 18, et par ce secours tous les habitans qui
resident sur leurs habitations, peuvent aisément
aller à la Messe chaque dimanche et feste, et y faire
aller leurs familles, et partie de leurs esclaves.

Ces églises comme je l'ai dit, sont deservies par des
Religieux des trois ordres; ils font leur residence dans
un presbitere établi en chaque quartier, ou ils exercent
les fonctions Curiales.

On ne sauroit assez louer la bonne et sage conduite
des Peres Jesuites, depuis qu'ils sont dans cette île:
J'ay pris soin de plusieurs habitants
des plus anciens et des plus considerables, tous m'ont
dit et assuré constamment que ces peres ont toujours
veillé exemplairement, et que de leur connoissance il ne
s'en est pas trouvé un seul qui ait donné le moindre

de scandales; en mon particulier après les avoir souvent et sérieusement examinés depuis mon arrivée dans ce pays, j'ay connoissance que leur conduite est tout-à-fait edificante, qu'ils font de tres grands biens dans l'isle, par le zèle et l'application avec laquelle ils se donnent à tout ce qui est de leur ministère, soit pour exhorter et engager efficacement leurs paroissiens à la piété, soit pour assister, et soulager assiduellement les malades, soit enfin par le soin infatigable et rebutant qu'ils prennent de la conuersion, et instruction des esclaves, soit enfin par le secours qu'ils donnent aux pauvres par des ames mes considerables; Il y auroit mil Sujets de faire icy leur eloge, mais il nen doit point paroître dans un simple memoire.

Ayant pris soin d'examiner de uenoit la difference qui se voit dans la conduite de ces peres, et dans celle des autres Religieux, j'ay trouué que 2 choses contribuent beaucoup à maintenir une bonne discipline parmi les Jesuites: l'une est leur entière subordination à leur Superieur, auquel ils obéissent avec une prompte et aveugle obéissance, sans dispute et sans bruit; l'autre est un usage sage et prudent établi parmi eux que leurs peres qui desferuent les quartiers ne touchent ny les pensions que leur donne le Roy, ny le casuel de la paroisse, celuy cy allant au soulagement des pauvres, ou à la decoration de l'eglise, celuy la estant remis à l'économie de la maison, laquelle pouruoit ces peres de tout ce qui regarda leur nourriture, et entretien, et par ce moyen on ne les voit pas occupés

à acheter eux mesme leurs besoins, et par consequent
ils n'entrent dans aucun maniere d'argent.

Je ne puis pas dire des autres Religieux tout à fait la
mesme chose; à la verité les Jacobins ont à present
deux hommes l'un pour Superieur general, l'autre pour
Superieur particulier de la Martinique d'une grande
probité et d'un vrai merite, mais ils n'ont pas à
beaucoup pres sur leurs Religieux la mesme autorité
et ils ne sont pas obeis comme le sont les Superieurs
des Jesuites; Dailleurs les Jacobins dans leurs
paroisses touchent les appointements du Roy, et
leurs casuels, ils achètent eux mesmes leurs provisions
et il semble que parqu'ils exercent les fonctions
curiales, ils sont doncus Seuliers, et dispensés
de toutes les regles de leur ordre; il en est des
Capucins à cet egard comme des^{##} Jacobins, et
comme en sortant les uns et les autres d'une vie
geonée et auctere, ils se trouvent libres et maîtres
de leurs actions et de leur dépence, ils deviennent
beaucoup plus relachés. On voit clairement en cette
ocasion que les hommes accoutumés à une vie
severe et sainte, à moins qu'il ny ait un grand
et solide fond de vertu sont peu capables d'une
retenue, ie ne dis pas seulement de religieux mais
d'honnêtes gens, et de se conduire sagement lorsqu'ils
rentrent dans leur premiere liberté.

Cependant toutes les fonctions du christiandome
ils sont de l'austere reforme de Thoulouze.

à legard des peuples de la loie, sont entre les mains des
religieuses lesquels se trouuents les pasteurs des paroisses
sont les seuls en place, et en estat de donner des impressions
et des preceptes pour la Religion aux habitans qui en
ont icy encores plus besoin qu'en france.

C'est pourquoy il est absolument necessaire que les
superieurs de ces 2 ordres qui doiuent auoir avec
une pieté reconuë, la capacité et l'autorité pour
conduire et gouverner leurs religieuses, aient une
autho rité absolue sur eux qui seront établis
dans les cures; quil ne soit plus permis à ces
religieuses curés de toucher leurs appointemens, et
leurs cauides, de se l'approprier, et d'en disposer, —
mais que le tout soit renuoié à la maison
conuentuelle, et que de la ditte maison il leur soit
fourni leurs provisions, et tous leurs autres besoins
comme il se pratique parmi les peres Jesuites
par ce moien on contiendra les Religieux dans une
des lictions à leur regle, à laquelle il est essentiel
icy sur tout, de les tenir assuettis. quoyq curés
le plus quil se pourra; il est assuré que ce
manierement d'argent qui ordinairement
induit les Religieux à quelque petit commerce
pour augmenter leur finances a este le plus
souuent l'origine des auentures scandaleuses
qui de temps en temps sont arrivées à
quelquens d'eux.

un autre point essentiel, et auquel les Superieurs
et provinciaux des 2. ordres susdits ne donnent point
ou peu d'attention en France, c'est le choix des religieux
qu'ils destinent pour ce pays, il ne deuroit pas en estre
envoyés qui ne fussent bien examinés, et dont la bonne
et sage conduite ne fut connue, et éprouvée, généralement
parlants on n'en deuroit pas envoyer qui comme les
Jesuites neussent 35 ans, ils trouvent icy tant de
facilités pour une vie molle et relâchée, quil leur fait
un vrai merite, et une vertu acquise pour le contraire
dans les bornes d'une conduite religieuse; Comme
ce que ie viens de dire des mesures quil est à propos
de prendre pour la bonne discipline des religieux de
cette Isle, et pour lesquels il est nécessaire d'auster les
2. provinciaux des 2. ordres susdits pourroit donner
des Impressions desavantageuses des religieux qui
sont presentement dans l'isle, ie suis bien aise de
declarer, que ie parle sur tout cela par rapport à
ce qui s'est passé, et à l'avenir.

on est si persuadé en cour que les lettres esrites en
nostre faveur sont véritables que M. de pontchartrain
me dit plus d'une fois que le Roy estoit content
de nous, et de Nos services, et que tandis que l'ordre
seroit maintenu on ne songeroit pas à nous donner
un cueu que, que l'exemple du canada leur apprendroit
à ne se pas presser sur cet article.

Je ne dirai rien de nos fonctions à legard des habitans
francois, c'est la lettre dit du zel de nos missionnaires
de leur obéissance dans leurs fonctions, de la confiance

4

que les peuples ont en eux, fait l'effusion de sang, & qu'ils ne mettent aucun des moyens capables d'entretenir le esprit de religion et de piété.

Comme le soin des esclaves noirs a été de tout temps le principal objet de la Mission, qui ne fut établie dans les Isles que pour la conversion et de l'instruction de ces pauvres étrangers: je mettrai plus au long sur la conduite que nous tenons à leur égard

nous distinguons les noirs en deux classes, dans la 1^{re} sont ceux que nous nommons créoles, parcequ'ils sont originaires des Isles: dans la 2^{de} sont les dandas ainsi appellés parcequ'ils sont apportés de leur terre natale dans la nostre: les premiers sont baptisés et élevés dans la Religion également comme le sont les enfants des français. et comme ordinairement ils ont de la vivacité et de la mémoire: ils apprennent aisément par cœur et retiennent le Catechisme et les cantiques qu'on a soin dans la plus part des habitations de leur enseigner, et de leur faire chanter tous les iours après leurs prières: on les instruit quand il est temps de la manière de se Confesser, et des dispositions nécessaires pour communier, ils font l'un et l'autre de temps en temps, et remplissent les autres devoirs du Christianisme, il y en a plusieurs qui fréquentent les sacrements, et qui le font avec piété: ceux sur tout qui ne sont plus dans le feu de la jeunesse, et qui sont mariés

à l'égard des dandas ou étrangers usiez les moyens que nous prenons pour les engager doucement à

P. Guilhaume Mosca, est
l'auteur de ce manuscrit

demander le baptesme, quand ils arriuent dans nos
Iles, nostre premier soin est de les mettre entre les mains
d'autres noirs qui soient de leur nation desia bapteses et
instruits, ces nouveaux venus à la uie de gens qui
parlent leur langue, qui comme eux ont esté enlerés
de leur pays, et qui comme eux sont esclaves, et qui
cependant paroissent iocieux et contents, à cette uie d'ice
leur étonnement et leur chagrin diminué; ils —
s'approprient peu à peu, ils exécutent volontiers leurs
travaux sans y remarquer ils les noirs de leur nation et
sans se defier d'eux, ils écoutent ce qu'ils leur disent
de la Religion, et insensiblement ils se contentent à
entendre parler de Dieu.

Ceux cy partie zele, partie desir de plaire aux pères
mais surtout partie charité pour leurs compatriotes
ils leur enseignent leurs prieres, ils les conduisent à
l'église et au catechisme, les font assister à la messe,
leur font remarquer les ceremonies, et leschent de
leur donner le plus d'idée qu'il leur est possible de la
religion, leur repetaut souvent qu'ayant esté bestes
comme eux, ils sont deuenus enfans de Dieu; ainsi
à force de les affieger pour ainsi ^{dire} par leurs raisons,
par leur exemple, et par leurs Inuitations, ils les
engagent à demander le baptesme; ainsi disposés
ils nous les amènent au père qui a soin des negres,
celuy cy les ayant uû il les met entre les mains
d'un des negres catechistes qui tous les dimanches et
festes ont soin d'enseigner dans l'église à un —

De l'affiduité, du progrès, et sur tout de la Conduite
de ceux qui luy sont confiez; le Pere qui a sur son
catalogue les noms de tous les noirs et sur tout des
proselytes, qui connoit leurs maîtres, les examine luy
mesme, les console, les caresse, et leur donne enfin le
baptême quand il les trouve bien disposés et bien
desireux de le recevoir, le baptême des adultes se fait
trois fois l'année avec beaucoup d'appareil.

Jusqu'à l'année 1789 nous avons eu des missionnaires
dans l'isle de St. Vincent, place où se sont retirés le
reste des Caraïbes qui occupoient nos isles, quand leur a
accordé ~~retourner~~ ou ils vivent en repos et en liberté
durant plus de 30 ans qu'on a travaillé à les instruire
en venant avec eux et presque comme eux à peine
en a-t-on pu convertir 30 ou 40, pendant et il se
trouve que durant ce temps on a baptisé plus de
vingt-mil noirs esclaves, la raison de cette grande
différence, vient de ce que les Caraïbes estant libres
se trouvant dans une isle où il ny a aucun exercice
de religion, n'estant sollicités que par nous, ne
craignant et ne se perant rien de nous, ne pouvant
se résoudre à quitter leur manière de vie, ils ne sont
aucunement touchés de nos raisons et de nos menaces,
il arrive de là que tout ce qu'ils voient et entendent les
éloignant de nostre religion, tout d'autre part les
engageant à rester comme ils sont, ou ils ne nous
excitent pas, ou s'ils nous excitent c'est sans dessein
de se convertir, ou s'ils sont tant soit peu touchés

L'indolence qui leur est naturelle, le respect humain qui est leur défaut, et la peine qu'ils ont à le faire violer les empêchoient de se convertir, ou quand ils auroient affez de courage et de raison pour vouloir estre chrétiens on n'aurait peine à leur donner le baptême à moins qu'on ne fut assuré qu'ils quitteront leur terre pour vivre parmi les François ce qu'on ne peut presqz obtenir d'eux, leur conversion estant par tous ces obstacles presqz impossible on les fuyt à propos de les abandonner aucuns de ces obstacles extérieurs ne se trouvent parmi nos negres, tout ce qu'ils voient et entendent, les porte à desirer d'estre chrétiens, leur misere et leur esclavages contribuent à augmenter ce desir, quand ils voient qu'estant chrétiens ils sont consolés et soulagés par les peres, aimés de leurs maîtres, et presqz égaux à eux devant Dieu, ils font ce qu'ils peuvent pour mériter et pour obtenir le baptême, de sorte que de deux ou trois mil negres qui arrivent chaque année dans nos isles nous sommes assurés qu'ils seront avec le temps tous baptisés, et qu'à veu pour peu d'attention que l'on ait ne mourra sans baptême.

La Conversion et l'instruction des negres esclaves estant proprement la fin de la mission des Juiés qui pour cet effet l'appelle *missio Nigritarum*, nous nous y sommes de tout temps sérieusement et fortement appliqués, prenant un soin très particulier de ces pauvres esclaves que nous gouvernons non seulement comme un pasteur conduit ses ouailles mais comme un regent gouverne Les escoliers les visitant, les consolant, les repreuant tenant registre de leurs noms, de leurs familles, de leur conduite et de

tout ce qui les regarde, leurs Interests Spirituels et
 temporels, leurs procurant auprès de leurs maîtres leurs
 petites nécessités et grace quand ils ont fait que luy
 nostre application a produit deux biens considerables le 1.
 que force de les instruire et de les solliciter nous en avons
 fait daffez bons chrestiens pouuant dire que la plus
 grande partie a de la religion, et de la crainte de Dieu
 de la ueneration pour les eglises et pour toutes les cer
 eemonies, et du respect pour nous, nous appellants
 nos bons peres, venants souuent des quartiers fort
 éloignes pour se confesser à nous, et nous donnant
 toutes les marques du desir quils ont de se sauuer.
 le 2.
 qui par nostre Constance et nostre Zele a les
 instruire nous auons enfin comme forcé les autres
 religieux qui presqz iusques icy les auoient negligés
 et abandonnés de prendre un peu de soin, quoique
 les francois ne presentent fort les noirs et les traitent
 avec beaucoup de dureté, cependant on peut dire
 quil ny en a point ou tres peu qui ne soient tres
 contents de les uoir baptisés et instruits, qui ne
 prennent quelque fois ce soin eux mesme et qui ne
 commettent de leurs enfans ou leurs domestiques pour
 les enseigner et les obliger a prier Dieu, touchés du
 Zele quils ont eue tous iours en nous pour lastruction
 de ces pauvres negres ils nous en ont cent et cent
 fois loués et estimés, et autant de fois ils ont
 condamnés la negligence la dureté et le peu de Zele
 des autres religieux qui souz pretexte de la grossièreté
 des esclaves et de quelquel estripage de quelques

les regardant comme Indignes du baptesme et incapables
des sacrements ne prenoient aucun soin de les instruire, ce
me contentant d'ces reproches mesme publics des Secliers
autant que nostre conduite & de a legard des negres, us a enfin
touchés, quelques uns ont commencé dans leurs quaters a
prendre soin de leur Instruction, et nous avons aujourd huy
la Consolation de voir que les Superieurs convaincus
de la Justice des reproches qu'on leur faisoit, & touchés de
notre & de des heureux fruits que nous en tirons, et
persuadés que les esclaves noirs ont autant de lumieres
et de dispositions pour le salut, et moins d'inconvenance
et de nuice que la plus part des francois, us ont établis
dans les quaters qu'ils deffrent autant qu'ils ont pu
le mesme ordre pour l'Instruction des noirs que nous
gardons parmi nous, ce ne sera que la langue qu'ils
mettront leurs esclaves sur le pied ou sont ceux
que nous gouvernons.

~~un fait considerable dont depuis 2. ans i'ay moi
mes me esté témoin prouera la religion, et la pieté
des Noirs, la prise de St. Christophe il y a 20 ans
par les anglois entra en la perte de plus de six mil
noirs qui deurent leurs esclaves les anglois exactem
comme les hollandois et autres heretiques ne donnent
le baptesme a aucun de leurs esclaves pretendant que
le seruitude est une condition opposée a la liberte des
enfants de dieu et par consequent ne leur parte
iamais ny de dieu ny de religion les laissant vivre a
leur mode, tous nos esclaves enleues estoient baptes
bien instruits et la plus part aiant de la pieté~~

7
Un autre fait plus Considerable floruit depuis
2 ans et dont iay esté témoin prouuera la Religion
et la probité des noirs: la prise de S. Christophe ou
ie me trouuè il y a 20 ans entra en la peste de plus
de 6 mil noirs qui tous catholiques, qui par cette prin-
deussent esclaves des anglois, tous les heretiques ne
donnent le baptesme à leurs esclaves, prétendants que
l'esclavage est une condition opposée à la liberté des
enfans de Dieu, et par consequent ils ne leur parlent
iamais de religion les laissant uivres à leur mode, tous
nos esclaves estoient baptesés, bien instruits, et plusieurs
auoient de la piété, un d'entre eux fort adroit estoit
tombé en partage au gouverneur anglois d'antigua
avec toute la famille, il estoit bien traité de son
maître, et par ses services il en gagna si fort les
bonnes graces et la confiance, qu'après quelques années
il fut établi economie en chef d'une grande habitation,
laissant toutes les commodités, il y uisoit à son
aise, et presque en toute liberté, en sorte que selon la
nature il ne pouuoit estre nulle part si fort à souhait
ce pauvre esclave cependant n'estoit pas content
de ne uoiant priuè des sacrements, et des autres secours
de la Religion, touché de son estat, il prend la
resolution de s'en fuir, en effet après ^{auoir} pris toutes les
mesures il enleua une barque, et avec la famille
qu'il auoit adroitement et secrettement assemblée, et
quelques autres de ses amys iusqu'au nombre de
22 il se rendit à la grande loupe ou istoit alors
maiant connus à S. Christophe, ils me uinrent
trouuer et me racontèrent leurs auentures, et me

dirent qu'en retournant comme ils faisoient parmi
les francois, ils estoient rassurés qu'ils ne seroient pas à
beaucoup près si commodem^{ent} par raports à la vie et
au travail, qu'ils l'estoient avec leur maître anglois,
mais que le déplaisir de vivre en bestes, ^{la crainte} et de mourir
sans sacrement, les avoit fait résoudre à retourner
dans un pays où ils pouvoient vivre en chrestiens, et
pour me donner des marques sinceres que l'amour de
leur salut seul testoit la cause de leur retour, le cheu-
chef de l'entreprise me raconta Ingenuem^{ent} la conduite
durant le long séjour qu'il avoit fait parmi les
anglois. en me montrant la femme catholique et
francoise comme luy, il me dit que durant quelque
temps il en avoit abusé sans estre marié avec elle,
mais que touchés lun et l'autre de la crainte de Dieu,
n'ayant point de peres, ils estoient mariés en presence
de leurs amys catholiques, gardant les ceremonies
qu'ils se souvenoient d'avoir vü pratiquer dans le
mariage; que au moment que ses enfans estoient nés,
il en avoit cinq, il les faisoit baptiser dans les formes
selon son recit, que tous les dimanches et festes il
assembloit autant de negres catholiques qu'il pouvoit,
et que tous ensemble ils faisoient à genoux devant
une Croix les prieres qu'ils se avoient, à cette
occasion il m'ajouta un trait assez singulier, un
jour de dimanche me dit-il, un francois testant
offert à nous, pour faire la priere et pour nous
Instruire, nous luy temoignames en estre contents

mais après la priere ie luy dis de ne plus retourner
 aiant reconnu quil estoit huguenot, par que dans
 toutes les prieres, en parlant à dieu il le tutoioit il
 ajouta que tous les iours matin et soir il auoit
 soin de reciter ses prieres, et de les faire reciter à ses
 enfans, les enfans en effet se trouuerent bien instruits
 de leur creance, ce bon esclave en quittant les anglois
 se proposa à estre decouvert parce qu'il n'auoit
 absolument attendre sa mere qui estant éloignée de
 le imbarquer et septuagenaire n'auoit se rendre que
 fort tard à la barque. quand ces bons gens
 rentrerent dans leglise, et furent en estat de se
 confesser, ce quil firent avec pieté et avec
 componction. ce fut une ioye pour eux qui parut
 sur leur uisage.

l'exposition que ie viens de faire des pratiques
 que nous gardons à la Martinique à legard des
 habitans françois et des esclaves, observe avec la
 mesme regularité, et le mesme zele à la guadeloupe
 à Caienne et à S. Dominique, ce qui est particulier
 dans ces 2 dernieres Missions est que S.
 Dominique ou nous sommes établis seulement
 depuis six ans, en la place des peres capucins qui
 s'en estoient retirés n'ayant pas voulu ou plutost
 n'ayant pu soutenir cette grande et belle Mission
 quilz nous laisserent toute en frische, nous
 l'auons rendue florissante, et mise sur le pied des
 autres, n'ayant en ce peu d'années redonné les eglises

rendu commun l'usage des Sacraments, établis les
instructions pour les esclaves, et fondé les écoles
pour les enfans: A legard de Guayenne outre le
soin des françois et des esclaves il y a une mission
de Sauvages Galibis; ceux cy bien differents des
Caribes peuples feroes et Idolâtres; sont fort dociles
et beaucoup plus affectueux, deux de nos peres qui
depuis quel que temps travaillent parmy eux avec un
grand zele esperent y faire une bonne moisson en
separant ceux qui les convertiront; composen des Bourgs
de ceux cy, les accoustument au travail, et les engager a
faire des établissemens fees et commodes. moien unig;
et sure pour faire des conversions permanentes et
solides parmy ces nations, moien quont pris nos
peres portugais dans le Brasil, et nos peres Castellans
dans le Paraguai, moien qui leur a réussi avec de
tres grandes benedictions, se parlerai cy apres des projets
que nous esperons à leur exemple executer avec
l'aide de Dieu

voila l'estat ou nous maintenons la Religion quont
establie il y a plus de 60 ans nos premiers missionnaires
et que nous rendrons au plaisir a Dieu tousiours
plus florissante tant par le zele des missionnaires que
par le bon ordre et la regularité qui s'observe dans
la Mission, et sur tout par le soin quont les Superieurs
quaucun besoin ne manque, afin que les particuliers
uniquement occupés de leurs ministeres ne soient point
distraits ny inquiets par le soin du temporel

Article 2^o

Qui regarde le Temporel de la Mission des Isles.

Par les Comptes qu'à rendu à Notre pere depuis un an ou deux le Pere Gouye. V R a pu connoître que la mission possede de biens en France; elle s'est par consequent qu'ils sont considerables, d'une bonne nature, et d'un grand raport.

Ces biens de France sont de deux sortes les uns appartiennent à la Mission en general, cest à dire au Corps de la Mission aiant esté donné ou amassés pour tous les Missionnaires des Isles sans distinction de lieux ou ils seroient employés; les autres appartiennent à chaque maison particuliere; aiant esté donné pour telle fondation marquée, ou enuoyés en France de l'épargne que dans les bons temps auoit fait chaque maison: ces seconds biens sont modiques ne montant pas à la dixieme partie des premiers. Quand ils representé à V R avant son départ pour Rome que nos peres des Isles sur tout les Superieurs trouuoient un peu étrange que le Pere Gouye non seulement ne rendoit aucun compte au Superieur general des Isles, mais qu'il refusoit mesme de luy donner connoissance du fonds de ces biens qu'il a en main, et des reuenus annuels, ce qu'il continuo de faire; V R trouua la plainte Juste, et uolubt bien par lettres en demander raison au Pere Gouye, Ce pere qui nignoroit pas le ^{leur} point precis de nostre demande, mais qui uoloit eluder, repondit qu'on nous auoit donné de faus aduis puis que chaque année il rendoit un compte tres exacte au

au Supérieur general, il disoit vrai dans un sens puisq'
en effet il tient compte par les envois qu'il fait du peu
de bien que chaque maison a entre des mains ~~deux~~ pour
mais dans le sens sur lequel nous l'interrogeâmes il ne
disoit pas vrai, puisque nul Supérieur inquisiteur n'a pu
obtenir sur ce point aucun éclaircissement, et ne connoit
de ces biens que nous eûmes le bruit commun en regard
l'expliquerois à V. R. les raisons que nous avons eu
et qui à present sont plus fortes que cy devant de
demander cette communication.

Outre ces deux especes de biens que la Mission possède
en France, chaque maison particulière possède dans
des fonds dans le pays; on ne peut au juste dire la
valeur et le provenu de ces fonds, parceque comme la
gestion de ces fonds qui consiste particulièrement à
occuper à propos les nègres, et à conduire leurs
ouvrages avec un grand soin, est fort difficile et
beaucoup d'avantage que la conduite des terres de France
les provenus sont peu ou beaucoup considerables,
non seulement par rapport aux saisons qui la comme
ailleurs varient beaucoup, mais sur tout par rapport
à la différente habitude de ceux de nos peres qui les
gouvernent: Ces habitations bien Oeconomisées avec
les pensions que le Roy donne à quelques uns seulement
peuvent en temps de paix fournir à l'entretien des
Missionnaires, mais non en temps de guerre les prix
des denrées estant fort differents alors.

Voilà au juste l'état present de nos biens, qui
comme le voit V. R. sont tres considerables, et dont
les revenus excèdent de beaucoup la depense sur tout
en temps de paix, de la elle peut conclure qu'en ce

ce temps la le Procureur de France faisant chaque année de grosses épargnes doit de beaucoup augmenter la masse et multiplier les revenus; C'est en effet ce qui est arrivé jusques icy, et ce qui a formé en partie peu à peu les grands fonds que possède la Mission.

Cette opulence ne luy a fait encore grâce à Dieu aucun tort, les procureurs de France aiant tousjours grand soin de faire pour les Missionnaires le moins de dépense qu'ils peuvent, et les Supérieurs des Isles qui seuls ont le maniement du bien se contentant de ne laisser manquer les Missionnaires d'aucun besoin leur fournissant le simple nécessaire, et ne souffrant pas que l'exemple peu édifiant des autres Religieux du pays ils mangent chez les habitants, et les invitent à manger avec eux, ne leur donnant ny les moyens ny la permission de faire ces sortes de dépenses: ce peu de communication que nous avons avec les Indes sur ces sortes de traittemens, les tient à notre égard dans un grand respect, nous conserve toute l'autorité sur eux, et nous tient dans une grande dépendance à l'égard des Supérieurs.

Supposé tout ce que j'ay dit des biens de la Mission il paroît qu'avec la moitié de ses revenus elle peut subsister et s'entretenir commodément, et qu'ainsy l'autre moitié luy est inutile; peut luy estre dangereuse en l'exposant dans la suite à se relever, et pourroit estre employée avantageusement à d'autres usages ins plus utiles à la Comp^{ie}. Ce point et cette difficulté estant le sujet ou du moins l'occasion de tous les mouvemens qu'on s'est donné depuis quelque temps dans cette province et que l'on continue de luy donner il est bon de l'éclaircir.

Les Missions des Isles outre la depence ordinaire pour la
subsistence des particuliers se trouvent souvent obligées
de faire d'extraordinaires pour des suites Impreues: tels
sont les grands voyages, les Maladies, les aumônes, les
présents, la perte des envois, ainsy outre les reuenus
pour les premières depences, il faut auoir quelque
reserues pour ces secondes qui ne sont pas moins
nécessaires, parceque faute d'argent dans ces sortes
d'accidents, ou les particuliers souffrent, ce qui fait
auant que lon peut empêcher; ou lon manque de
bellees occasions de faire du bien, et d'auancer la gloire
de Dieu, ce qui est fort sensible et deplorable. ou lon est
obligé de dependre des seculiers et d'auoir recours a eux
pour quelques besoins impreues, ce qui rend nostre
ministere ou odieux, ou onereux.

Nous scauons et V. R. le scait comme nous que
manque de ces secours extraordinaires plusieurs
missionnaires dans la Chine sont obligés de rester des
temps considerable sans paroître en public, et sans
soin de leur maison, n'auant pas de quoi entretenir des
domestiques pour les accompagner, et de faire les autres
depences de parade sans lesquelles on se rend méprisables
vers ces peuples tout pleins de ceremonies. nous
scauons pareillemt que dans le Madure, ou les
missionnaires uiuent avec tant de frugalité, ils ont
pendant grand besoin d'argent pour entretenir des
catechistes, faisant du progrès à proportion du nombre
qu'ils en ont, un fameux et S. missionnaire de ce
pays la est le P. Bouchet, maient dit avec un peu trop
de zèle, que si Dieu luy donnoit le pouuoir de faire
des miracles ou de l'argent il prefereroit celuy cy

à celui là, la plainte la plus ordinaire qu'ils font tous dans les lettres qu'ils écrivent en Europe est que se trouvant courts d'argent, ils avancent peu marquant en toute occasion le besoin qu'ils ont qu'on leur fasse des aumônes. &c.

Si ces secours extraordinaires sont utiles dans les autres Missions, ils sont nécessaires dans celle des Isles en voici la preuve. cette Mission se trouve répandue dans différentes Isles environnées et comme Inuesties de Colonies hollandaises et Angloises, celles cy seules plus nombreuses et plus puissantes que les nostres, sont par conséquent tousiours en état d'abord que la guerre commence ou de s'emparer de nos Isles, ou au moins de les ravager; il est arrivé en effet depuis 40 ans que les Anglois se sont rendus maîtres 3 fois de l'isle de St. Christophe, deux fois de celle de la Guadeloupe, & une fois de Guienne, et qu'ils ont une fois pillé la partie de la Martinique qui est nostre habitation. Par ces sortes d'accidents auxquels on ne peut parer, la Mission perd la plus grande partie ^{de son bien} consistant tout en esclaves, en bestiaux, en Cuires, et en moulins toutes choses faciles à estre volées, tout cela une fois perdu, on est hors d'état de mettre la terre en valeur: Quand par la paix on rentre sur son bien on trouve la terre toute nue et hors d'état de rendre aucun profit, à moins qu'on ne remplace tout l'attirail susdit, dont le prix monte plus haut de beaucoup, que le prix de la terre: Si alors on n'avoit pas de grands fonds en réserve pour faire ce remplacement, il faudroit

abandonner la Mission faite de Subsistence, ou bien
subsister a la maniere des habitans, maniere perilleuse
qui dans les commencemens a fait perir nombre
de excellents Missionnaires; ou ce qui seroit pis, et ce que
nos regles nous defendent, il faudroit comme les autres
melieusement vivre de l'autel: Tous ces Inconueniens
proeuuent que quand nos etablissements sont ruinés
il faut songer uniquement a les retablir: Or le dernier
retablissement que iay uü qui est celui de la Guadeloupe
a costé a la Mission plus de 20 mil francs, et les
autres a proportion ce qui euidentement monte a des
sommes considerables, qu'on est donc obligé d auoir
en reserve.

Outre ces depences Impreues et absolument necessaires
qui n'arrivent que trop frequemment, et auxquelles il
faut estre toujours en estat de s'alloir faire, il se presente
de nouvelles Missions a etablir aux quelles il est bien
clair qu'on ne peut s'engager quand on ne pas de
fonds pour commencer l'establissement, parce que on
ne trouue pas gens assez zelez auiourdhuy, ou assez
riches pour fonder ces nouvelles Missions, ou s'il
s'en trouue quelquuns, ce qu'ils presentent ne suffit
pas souuent pour une partie de la Subsistence, on
mesme a peu qu'ils donnent uenant a deperir
on est obligé ou d'abandonner la Mission, ou de la
laisser languir en diminuant le nombre des Missionnaires
ou en fin la Mission estant dans la disette, il ne manq
presq' iamais d'arriver ou que les missionnaires
tombent malades, ou que se degoutent par une vie
trop dure ils se retirent. ces Inconueniens sont
arrivés dans la Mission de S. Domingue, ils y ont duré

quelque temps, et ils auroient eu des Suittes pas cheres. Si pour prevenir la destruction de cette belle Mission on n'avoit pas pris soin de faire un bon etablissement qui rendra la dite Mission stable, mais qui ne pourra estre acheue qu'il nen coste 25 mil ceus.

La Mission de S. Domingue qui occupe une coste de plus de septante lieues de long estoit depuis 30 ans entre les mains des Peres Capucins; Le Roy aiant este informé que ces peres ne pouvoient fournir le nombre de Missionnaires requis pour un si grand pays, et qu'ils n'en fournissoient pas de capables pour ces emplois, et que d'ailleurs ils n'avoient que peu ou point d'autorité sur les peuples, et que les peuples de leur coste n'avoient ny estime pour eux ny confiance, il souhaitta (les peres Capucins demandant à se retirer) que nous entrassions dans cette Mission, on l'accepta aux memes conditions que l'avoient eu ces Peres, Conditions mediocres puisque les pensions ne pouvoient suffir à nostre subsistence. Conditions d'autre part onereuses, parceque le peuple qui depuis quelques années est donné au Roy, ne luy paie aucun subside, estoit chargé de payer volontairement ces pensions: A ces Conditions aiant pris possession de la mission nous la trouuam en desordre poutem à legard du spirituel et du temporel, tout y estoit negligé le service divin, les sacrements, les Instructions, les eglises y auoient plus lair de granges et de hollies que de Sanctuaire, sans ornem^{ts} deus, sans cloture, sans ordre, les maisons pour loger les missionnaires estoient de simples huttes de nuees de tout, et les habitants peu disposés et meisme

mes me peu en état a cause de la guerre de payer les
pensions, portant à regret ce ioug qu'ils estoient eux
mesme imposés depuis plus de 20 ans: Ainsy nos peres
incommodés par le miserable état qui accompagne tous
les nouveaux établissemens, et plus encore par le disette
pres que tous malades par les courses et le travail ^{usant} ~~fatigant~~
qu'ils estoient obligés de faire, fatigués outre cela par
par les plaintes et les murmures des habitans, prenoient
le party de repasser en France, ils l'auroient fait, si
on n'auroit pas pris la resolution d'établir une habitation
dans le pays pour estre une ressource à qui n'auroit
manqué d'aillieurs: Cest ce qui vient de terminer
heureusement le P. P. Lombard, et est en suite de
cet établissem^t que les contestations ont finies, que la
tranquillité a esté rétablie parmi nos peres, chacun se
pensant plus qu'à remplir les devoirs, qu'à rétablir
rétablir l'ordre dans son quartier, qu'à reparer les
églises, et qu'à ~~faire~~ fleurir la Mission. ce changem^t
si grand et si subit n'est du qu'à la facilité qu'on a
eu par le moyen de nos épargnes, de Londres pour
ainsy dire la Mission par nous mesme.

Si les Espagnols comme eux mesme depuis long tems
semble le Souverain nous abandonnent toute la Cole de
S. Domingue dont le circuit et deuroit trois cents
lieues, et dont ils occupent la plus belle, la plus saine
partie et la plus praticable il sera alors besoin de
augmenter le nombre des Missionnaires, et par consequent
faire de nouveaux établissemens, ce qui demande de
nouvelles dépenses tirées de nos épargnes.

Ces Millions de sia formies sont belles bien fondies
 et en fort bon train mais on peut dire que toutes
 ensemble elles ne sont pas comparables à celles qui nous
 reste à établir, nous la projettons depuis plus de 20 ans
 mais nous ne croions pas de voir ny peussir la
 commencer que nous ne uions une pais solide et que
 nous n'aisons pris toutes les mesures qui sont necessaires
 pour la rendre durable, elle procureroit une grande
 gloire a Dieu ouurant au Zele des Missionnaires
 une vaste etendue de pays, remplis de plusieurs
 nations d'indiens à la Conuersion desquels peronne ne
 point du tout ny travaillé ny pensé, uoicy quelles sont ces
 vastes Regions, et quel est le projet que nous auons formé
 Les bornes du brasl partie de lameriq^{ue} Meridionale que
 occupent les Portugais continet à la grande Riuere
 des Amazones, cette Riuere coule sous la ligne les
 espagnols d'autre part maîtres des plus beaux et puissants
 Royaumes de lamerique ont borné leurs établissements
 au fleuue d'oronogue, fleuue beau et grand qui se
 iette dans le Golfe Mexique sous les 19 degrés de latitude
 les terres qui se trouuent en long et en large entre ces
 deux fleuues sont d'une vaste etendue occupant pour
 le moins 600 lieues de costes courant nord et sud, et
 un fond ^{tres grand} ~~de 1000 lieues~~ est et ouest, le Roy trouua
 apprenant que ces terres estoient abandonnees, ou
 plutost non occupies en à fait prendre possession en
 son nom établissant d'un costé une Colonie à Caienne
 petite isle separée du grand Continent par un tres
 petit bras de mer, et cloisnee du fleuue des amazones
 seulement de 60 lieues, et d'autre part aiant lié de la
 grenade peu éloignée du fleuue oronogue, et

pretendant quand L'heureux temps de paix, le Roy
permettra établir de bonnes & fortes Colonies dans les
plus beaux quartiers de ce vaste pays. Soit que ces
établissements se fassent ou non, usuy nostre projet.
Nos Peres Portugais dans le bras il se sont avancés
bien au delà des habitations Portugaises aiant penetré
fort avant dans le fond des terres, Got-la ou trouvant
ces Indiens fort dociles, et peu vuis aux vices que
la communication avec les europeens leur donne, ils
y travaillent avec beaucoup de fruits et de
benedictions. Nos Peres Grotillans depuis un siècle
sont entrés dans les belles & vastes contrées du
Paraguay, C'est la ou éloignes des espagnols qui ont
defendu de s'y établir, ils ont ramassé en plus de 50 gros
bourgs ou reductions comme il les appellent un nombre
prodigieux d'Indiens qu'ils ont convertis, qu'ils
conduisent comme des Religieux, qu'ils conservent
dans une grande Innocence, qu'ils tiennent dans
l'exercice de la plus fervente piété, et qui composent
selon le rapport de ceux qui les ont eues à biens,
aines la Christianisme le plus pur, et la Mission
la plus fervente qui puisse se voir; cest à limitation
de ces belles Missions que nous pretendons
établir de pareilles Missions. pour y recueillir l'unom
nous desirons qu'il faut avoir deux Seminaires
l'un à Caienne voisine de la mer, l'autre à la
Grenade voisine de Lorenzquez, ces 2 maisons
sont necessaires pour servir d'Academie aux
jeunes Indiens que lon y eleveroit, pour en faire
des Catechistes, pour l'envoir de retraite a ceux

De nos peres qui se prepareroient à entrer dans la^{1^{re}} Mission, ou à ceux qui fatigués du travail, auroient besoin ou de remedes ou de repos, elles s'occupoient encore pour y amasser tous les petits besoins necessaires absolument pour l'entretien des missionnaires, ou pour la traite avec les Indiens.

Plusieurs de nos peres depuis plus de 35 ans à différentes reprises ont tenté à Caienne de former ou plutost de commencer cette Mission, un nommé le P. de la Mouffe y a travaillé plus de 19 ans avec zèle et application mais avec peu de succès, ce qui à fait de meilleur est que sachant parfaitement la langue des Galibis qui a beaucoup de tendue, il la mise en ordre et la réduisit en regles et par ses remarques il la rendue facile à entendre, et à apprendre; nous avons actuellement dans ce meme lieu deux de nos Peres fervents Missionnaires qui se sont consacrés à cette dure Mission, et qui y travaillent avec un peu plus d'ordre que cy devant.

Les Raisons qui Jusques icy ont empêché le succès de cette Mission, sont 1.^e parceque ny ayant eu jamais qu'un ou deux Missionnaires le travail s'est fait trop lentement et trop negligamment, le fruit d'un mois faute de culture de pratique, et d'exemple, se détruisant le mois suivant ces peuples plus que tous les autres voulant estre vivement frappés, et pour ainsi dire entraînés par quelque chose de vif et de vibrant; et par l'exemple de la Multitude 2.^e parcequ'on à tousiours travaillé à la porte et à la vie des François, dont le commerce, et l'exemple est parvenu dans toutes les Missions; les Indiens ne s'imaginant pas les pratiques de la religion qu'ils voient negligées par eux

auxquels on leur dit que Dieu la Communiqua 3^e -
parceque jusques icy les Missionnaires se contentant d'aller
de Garbet en Garbet pour Instruire les Indiens, ils n'ont
pas pris les mesures ny les pratiques qui ont réussi aux
Portugais, et espagnols; C'est de separer ceux qui se
convertissent des autres, qui demeurent dans l'erreur, et
de rassembler ceux la dans quelque bon terrain, de
former un bourg, de le bastir, de pourvoir à leurs
subsistence, d'avoir l'habilité de s'avoir les occuper -
de établir parmy eux quelque police, et de la subordination
en un mot de les mettre dans un état qu'ils puissent aimer
qui leur paroisse meilleur et plus raisonnable que celuy
qu'ils ont quitté, et dans lequel ils puissent subsister plus
commodement, plus tranquillement, plus chrétiennement
en pratiquant les devoirs de la Religion, sans en estre
detournés ou par les reproches et railleries des autres
Indiens obstinés, ou par l'exemple de leur Indolence et
de leur libertinage

Ce projet comme V. A. peut en Juger n'est ny -
chymérique ny mesme trop difficile à exécuter, si ce lai
explique un peu au long, ce este pour en montrer -
l'importance et l'utilité pour faire voir les moyens les plus
propres par lesquels on peut en venir à bout, et pour
conclure que tous ces moyens ne pouvant estre mis
en œuvre sans de grosses dépenses, il faut avoir de
grands fonds pour y fournir, cest à quoy nous -
destinons une partie de ces fonds de France. qu'on
Juge estre Inutiles, et qu'on pretend nous per, ou détourner
à des usages qu'on croit plus Importans que ceux
que nous projettons

Article 9^e
 Qui Regarde le Procureur
 qui gere en France les biens de la Mission

Le Procureur de la Mission doit être un homme capable
 d'en gouverner les biens en gageant qu'ils ne dependent
 et travaillant à les augmenter; capable de les dispenser ~~approprié~~
 autant que la nécessité, ou l'utilité de la Mission le pourra
 exiger; capable de tenir un bon ordre dans les affaires
 pour être toujours ^{en état} prêts d'y voir clair, et d'en rendre
 un compte fidèle quand on le luy demandera pour cet
 effet. il faut donc que ce soit un homme habile et entendu
 dans les affaires, sage, charitable, et comtoissant, exact
 vigilant et fidèle, riotant pas moins important de
 s'en penser ce bien à propos, que de le conserver et
 de l'augmenter.

Quelle que considerable que soit cette premiere qualite
 on demande du Procureur quelque chose de plus, cest
 le soin de fournir de bons Missionnaires, en faisant un
 choix de Saints propres pour cet emploi, et ne prenant
 pas Indifferemment tous ceux qui se presentent: la
 Mission ne se soutenant et ne faisant de progres
 que proportion qu'elle a de bons ou de mediocre
 ouvriers: le Procureur qui seul est chargé de ce soin
 doit être bien Instruit des qualites nécessaires à un
 religieux qui passe d'une vie reguliere, à une ^{vie} qui ne
 tient plus que luy de rendre libre et dissipé; qui doit
 sans cesse être au milieu des gens du monde, et traiter
 avec eux non seulement des affaires de leur salut, mais
 de quantité d'autres: il faut de la plication et du
 discernement dans le procureur pour ne pas enuier

Des Sujets d'un Zèle trop ardent, d'une conduite indiscrete
d'un humeur trop libre; d'un naturel trop morne, ny mesme
d'une Education grossiere, il faut autant qu'on peut avoir
des Sujets qui s'achent vivre avec toute sorte de personnes
et sur tout qui aient de la Moderation et de prudence
pour pouvoir menager toute sorte d'esprits, et profiter de
toute les differents evenements. Cest du procureur qui
depend le choix de tels Sujets, il ne doit rien omettre
pour faire en sorte que par luy mesme ou par les
inquestes il connoisse ceux qu'il choisit.

On demande encore du Procureur quel que chose de
plus particulier, il arrive dans la Mission quantité
de Cas qui regardent Rome pour des difficultes
ecclesiastiques; ou les Superieurs de la Compagnie
pour quelques reglem^{ts} touchant l'ordre de la Mission, ou
mesme souvent la Cour et les Ministres pour la conservati^{on}
de nos droits, et pour le soutien de nostre Ministère, ne
pouvant dans ces differentes et difficultes occasions ny
agir par nous mesme, ny nous expliquer comme il faut
par lettres, il est de necessite que le Procureur entre dans
nos Interests, que pour y veuillir il y entre avec soin
et application, et sur tout avec Zèle et affection, et
qu'il prenne comme il faut nos vus et nos pensées:
sans ces qualites un Procureur ou rendra peu de
service à la Mission, ou souvent luy nuira.

La Mission des Isles n'a eu jusqua present dans cet employ
que le frere de S. Gilles, et le Pere Gonye, l'un et l'autre
se sont appliqués utilement à augmenter le temporel
de la Mission, en ce point on peut asseurement dire
quelle leur a beaucoup d'obligation, mais ce n'est
pas également en tout manquant l'un et l'autre une

Infinité de fois à luy rendre des Services qui auroient
 tres utiles à la Mission, et tres agreables aux particuliers
 estoit inutilement qu'on leur écrivoit ce qu'on souhaitoit. Deux
 quand une affaire ou une autre Demande ne venoit pas
 à leur Die, ou souvent ne convenoit pas à leur inclination
 •• ils ne repondoient pas, ou ils ne faisoient que la moitié
 de la demande; ce n'est pas que tous les deux n'aient eu
 quelque Zele pour le Mission, et quelque envie de bien
 faire; mais ils manquoient par erreur voicy ce que j'entend
 par ce mot, quand de la Mission on leur proposoit quelq
 chose à faire, il est certain qu'ils de quelque maniere qu'on
 put leur escrire ils n'estoient jamais au fait de ce qu'on
 leur marquoit; comme y estoient ceux qui leur écrivoient
 et qui voient sur les lieux les choses dont il
 s'agissoit; ainsy ne traçant point, et ne pouvant en
 quelque facon entrer dans la pensées ny dans les vues
 ny dans les raisons des Missionnaires, ils n'é. estoient
 point en peine de les contenter, traittoient souvent de
 bagatelles ce que ceux la jugeoient et voioient estre tres
 important; cest ce qui de temps en temps a esté l'occasion
 des plaintes que les Superieurs de la Mission ont portées
 aux provinciaux et mesme aux generaux contre les
 dits procureurs, et qui les ont obligés et comme forcés
 à différentes reprises à demander qu'on les tirat de
 leurs emplois, et que lon en établit d'autres plus éclairés
 et plus expérimentés dans les affaires des Missions
 Différents Provinciaux ont écouté ces plaintes, et
 ont eu dessein de changer l'un et l'autre, non pas pour
 contenter les missionnaires, et pour leur en donner qui
 fussent du Caractere de ceux qu'ils demandoient, mais

pour des motifs bien differents, et contraires mesme aux Interrets de la Mission, le plus grand effort qu'on ait fait fut apres le Deces du f. de S. Gilles, ce fut en ce temps la que le Superieur general sollicita par tous les Missionnaires interessez à avoir un procureur qui leur fut plus convenable que n'avoit esté le defunt, en proposa un du corps de la Mission quil jugoit tres propre et habile, le R. P. provincial non seulement le refusa, mais il ne daigna pas mesme repondre sur ce point, il avoit d'autres vues, il vouloit un homme dont il fut assuré pour executer le dessein que luy, et d'autres avant luy avoient forme de soulager par un pret considerable la province aux depens de la Mission, deux de nos peres s'offrirent ou ceux qui est le mesme furent presentés par leurs amys. ceux cy instruits du dessein des Superieurs, et de la bonne volonte des pretendans, firent entendre que l'un pourroit prester à la province sans Interrets trente mil ecus, et que l'autre iroit plus loin et poufferoit jusque quarante mil, on les connoit ces peres, ie. Sai leur nom, eux mesme faisant gloire de leur bonne volonte n'ayant pas eu desir de se voir prester de la sorte et donner cest bien une mesme chose, estant probable ou que de pauvres maisons dans les temps ^{de misere} ne seront jamais par des epargnes en estat de rembourser, ny resoluës d'emprunter pour restituer.

Il ny a pas de doute que le Choix seroit tombé sur l'un ou l'autre des 2. proposez, mais le P. gouy. estant venu à la traverse rompit le projet, la consideration que l'on eut pour m. de Pontchastrin qui fit entendre par une lettre assez precise au R. P. provincial que ce pere luy convenoit dans un emploi qui avoit souvent

17

raport à luy, cette Consideration dieu obligen en
quelque façon de nommer ce pere, mais comme cette
nomination auroit rompu toutes les mesures, et estoit
faite avec quelque repugnance, on n'a pas manqué de luy
reprocher en différentes occasions qu'on le soupçonnoit d'auiro
luy mesme engagé le Ministre, on le croit aincy, il le nie
fortement; ce qui est urai, est que le coup manqué à
son occasion, les superieurs ont esté, et sont encore à
présent éstrangement irrités contre luy, sur tout ne
le trouuant aucunement d'humour à entrer dans leurs
proiects et à les contenter au moins en partie sur ce point
le trouuant au contraire inflexible, toujours opposé à
leurs demandes, et meisme trop ardent d'une ardeur
extreme peutre au effect un peu trop forte en defendant
son bon droit, de le uoient avec regret et deplaisir occuper
un employ dont ils croioient estre les maîtres, et pouuoir
disposer à leur gré, des esperants de le deposer dans les
fermes, ils cherchent, et prennent tous les moyens de
l'obliger à le quitter luy meisme, en le chagrinant
frequemment le brusant presque en tout, le plaignant
de luy, les manieres fures disent ils et hontes. Et ce qui
ie dis icy n'est qu'une partie de ce qui se fait, de ce que
uoient comme moy tous nos peres, et ce qui n'est
peutre pas Inconnu à Rome.

Les besoins ou pour mieux dire la mauuaise
Oeconomie de cette Prouince estant aujourdhuy la
mesme quelle estoit il y a dix ans, augmentant tres
apparemment dans la suite plutost que de diminuer
il est tres probable que soit qu'on attende la mort du
Pere, soit que sans lattendre on l'oblige à quitter dans

quelque temps, il ny a pas un Provincial qui ne peupre
le dessein manqué; et qui ne le execute comme un moyen
tres efficace et tres facile pour soulager tout d'un coup la
Province; sur tout ce dessein aiant desja esté approuvé par
de quelques provinciaux; et pas fort éloigné disent ils
de estre approuvé de Rome.

Sans examiner icy sur ce projet d'autres raisons que
celle qui regarde le tort tres grand qu'il fait à la
Mission par raport à tout ce que icy dis cy devant dans
l'article premier et second, tort qui n'est pas imaginaire
ny peut estre trop éloigné; ie dis que si lon connoit que
le ^{tort} ~~mal~~ est aussy reel et considerable que ie le pretend
et que ie lai representé; il est Iuste de le prevenir et
de le prevenir, quoique fassent le Superior general et
les Missionnaires avec luy, et mesme plusieurs de nos peres
qui desapprouvent ce dessein, ny les uns ny les autres n'en
temporeront point l'execution il ny a que le P. P. general
seul qui puisse l'arrester et le rompre, ou par son autorité
ou par le moyen suivant; ce moyen à mon sens le plus
facile et le plus efficace seroit si la paternité regloit
pour tousiours que le choix du Procureur de la Mission
ne se fit iamais que d'un Suiet actuellement resident
dans la Mission, ou qui y eut esté un temps suffisant
pour en avoir la connoissance, en core faudroit il ajouter
que ce choix ne put se faire par le seul provincial, mais
conjointement avec le Superior general de la Mission
qui sur cet article doit estre censé plus éclairé, et moins
suspect que généralement tout autre.

La premiere Raison pour montrer l'importance de ce
choix fait de la maniere dont ie le propose, est que
ca esté de tous temps le sentiment des Superieurs

Generaux des Missions, cette raison seule pourroit et¹⁸
 deuroit suffirez parceque ces Superieurs estants à la teste
 des affaires, et aiant par consequent une pleine et entiere
 connoissance de tout ce qui se passe, et au dehors et au
 dedans de la Mission, et de la Maniere la plus convenable
 de conduire toutes choses, sont plus croiables que tous
 autres sur le Jugement qu'ils ont porté, et on peut
 mesme dire qu'ils sont les seuls croiables eux seuls
 voiant ce que nul autre ne voit, les Superieurs des
 autres Missions ont pensé comme les Nostres le R. P.
 gerbillon estant Superieur de la Chine la Souvent
 proposé et demandé, et voiant que de France, ou qu'on
 ne luy donnoit. Sur la demande que de mauvaises
 raisons ou pour tout ou qu'on ne vouloit pas
 luy répondre iuste, du concertement et de l'avis
 de tous les Missionnaires il nomma le Pere
 fontanei procureur de la Mission de la Chine, ou
 du moins il l'envoia en France pour gerer cet
 emplois du concertement des Superieurs, mais ce
 pere à son arriuee n'ayant trouvé ny le procureur
 disposé à luy céder la place, ny les Superieurs
 resolués de la luy accorder, et à se priver du droit
 qu'ils ont ils sont en possession de nommer à des
 emplois qu'on regarde icy comme de bons et fort
 commodes benefices, le coup manqua.

Le R. P. Sachard a fait la mesme demande
 avec le mesme empressement, et pour les mesmes
 raisons, mais n'ayant pas esté écouté plus favorablement
 que les autres, ie Scay du Pere Petit qui depuis
 quelques iours seulement est party de Paris ^{en} pour
 son retourner

qu'un des principaux articles de son memoire estoit au cas
qu'il viendroit à mourir, de solliciter et de presser sur ce point
et de représenter mesmes à nostre Pere, ce qui men à Id est
tout semblable à ce que nous en pensons, les perances qu'il avoit
de rester encore quelques mois en France luy avoit fait
remettre la demande à un temps ou il auroit terminé toutes
ses autres affaires:

Il y a plus de 25^{ans} que iestois dans la Mission des Isles
de ce temps la, et mesme long temps auparavant on faisoit
la comme ailleurs des plaintes du procureur, ie fus chargé
à mon 1^{er} retour de demander son changement le R. Pere
Dommereau homme droit et de intergè estoit alors Recteur
du College de Paris approuva les raisons que ie luy
exposé pour obtenir ce changement, conclud qu'il le falloit
faire, et au plustost; et me pressa den écrire au R. P.
provincial, mais celuy cy ne conclud pas de la mesme
manière, non seulement il nent aucun égard à mes
raisons qui estoient celles de toute la Mission, mais il

envoia ma lettre au f. de L. gilles qui compo cha le Coup.
Nos Peres de la Mission de Canada sont les seuls qui
sont venus à bout d'avoir un procureur tel que toutes
les Missions le demandent: depuis plus de 25 ans le P.
de Lamberuille ancien Missionnaire de Canada a pris
soin des affaires de ce pays la: durant tout ce temps il ny
à eu ny plaintes contre la personne et la conduite, ny
lettres écrites pour en obtenir un autre en sa place, ny chose
aucune omise ou negligie de sa part, ny rien fait,
accepté, ou envoie à contre temps, est à son économie,
à son application, et à la connoissance parfaite qu'il a
du Pays et des choses qui s'y passent et qui y concierrent.

qu'on doit une bonne partie du temporel de cette Mission
 & du contentement qu'on y a à l'égard de son emploi.
 tous ces differents Superieurs, tous en differents pays,
 et en differents tems, ne se sont accordés à faire la
 mesme demande, que parcequ'ils ont également reconnu
 par leur experience que des procureurs qui n'avoient ny
 uüe, ny connu par eux mesme les Missions tomboient
 dans ^{les} mesmes Inconueniens en uoüy quelquesuns.

2^{de} Raison un homme quelque esprit et habilité
 qu'il ait, quand il n'est iamais sorti de France, et qu'il
 ne connoit une mission étrangere que par lettres, ou par
 quelques recits, cet homme n'ayant l'idée que de ce qui
 se passe sous ses yeux en France, et rien ayant point du
 tout ou peu de ce qui se passe aux Indes, terres et
 peuples differents en tout ^{de l'Europe} il est certain qu'il n'aura
 par consequent que tres peu d'idées de la conduite
 qu'on doit garder en ce pays la, du naturel des gens
 qu'on y frequente, des mesures qu'on doit prendre
 avec eux, des besoins qu'on y a. Un homme dans
 cette situation fera peu de choses à propos soit par raport
 aux enuois qu'il fait, aux affaires qu'on luy recommande,
 aux representations qu'on luy fait, aux secours qu'on luy
 demande, la Raison est qu'il agit en tout cela que
 par raport à l'idée qu'il a, et non pas à celle qu'il doit
 auoir, ainsi s'imaginant toujours bien faire, et il agit
 tout de travers et à contre tems, ce qui est facheux est
 qu'il arrive peu qu'il change de conduite, parceque
 n'estant iamais au fait des choses, que iamais il ne uüe,
 il ne change iamais d'idée ny par consequent de conduite.

De ce premier Inconuenient. Sensiuent quantité de
Desordres, de contre temps, de missions, de commissions mal
executées ou seulement à moitié, de demandes posées à
contre sens, et d'autres qu'on voit, et dans les quelles un
procureur Millionnaire. ne tombera iamais.

3^e. Raison quand un homme à force d'experience et
de Reflexions pourroit en quelque façon remedier à cet
Inconuenient, il est difficile qu'il ne tombe ^{dans un autre} autant pour le
moins preiudiciable à l'intérêt de la Mission que le 1^{er}
ce 2^e. Inconuenient est qu'un procureur choisy en
France ne s'applique pas pour l'ordinaire à son emploi,
comme il faut; parceque ceux qui y aspirent; et qui
font tant que dy paruenir, ne le regardent que comme
un bon benefice qui les met pour tousiours dans un
repos honorable et auantageux, ainsy comme leur
uie en y entrant n'a esté que d'auoir une raison pour
rester à Paris, et pour y rester dans un poste commode
assuré, Independant, poste qui leur donne droit d'auoir
un compagnon attaché à eux, de Manier de l'argent,
de faire des aumosnes, et des presents, de receuoir de
l'attribution quantité de petites commodités, poste enfin
qui leur fournit cent occasions de sortir pour toutes
autres affaires que celles de la Mission, d'aller en campagne
sous differents pretextes, de uoir le Ministre et sur tout
les commis, d'auoir commerce avec qui il leur plaist
de receuoir entrat de lettres qu'ils ^{uentent} et de en escrire la plus
grande partie qui ne regardent en rien la Mission: on
peut supposé tous ces faits qui sont tres reuels on
peut vraiment dire que quand ils sont une fois
establis, ils songent bien moins à remplir leur emploi
que à s'y maintenir, qu'à faire des amys et des

connoissances, qui se rendent absolument les maîtres du bien et mesme du gouvernement de la Mission, et qui font venir tout cela à leur propre Interests, et souvent à celui de ceux qu'ils veulent obliger, de faisant une leur véritable occupation des emplois d'honneur ou de diversifiquement qu'ils leur plaist de prendre, pendant qu'ils ne s'occupent que fort superficiellement et comme par manière d'aquies des affaires de la Mission, ~~Mission~~ ~~affaires~~ qui estant pour eux un objet éloigné et presque Inconnu, ils sont fort peu touchés de ses besoins et de ses necessités. Si pour Justifier ce que j'avance en gros, il estoit necessaire ou plutôt convenable de descendre dans le detail, et de faire le récit de ce qui se passe sous nos yeux à present, on seroit persuadé de ce que je dis, et on connoitroit les Inconveniens qui suivent de cette Inapplication.

4^e Raison à ces 2 precedents Inconveniens j'en ajoute un 3^e qui en quelque façon est la source des deux autres: C'est un manque de Zele et d'affection, généralement on voit peu de gens agir avec un véritable Zele, et avec une sincere affection quand les emplois ne regardent que ^{le service} des personnes qui sont éloignées et dont on n'a rien ny à craindre ny à espérer; quand on n'a en vüe dans son emplois que son Interests, le Zele et l'affection sont bien froids pour tout le reste, il arrive de la qu'un procureur de ce caractere n'a son train tandis qu'il ne trouve pas de difficultés, mais quand il en rencontre, il ne veut ny s'exposer au moindre rebut, ny s'attirer aucune affaire, ny s'offrir aucune peine pour le bien et l'interest de la Mission — parqu'il n'a ny Zele ny affection. tandis qu'il n'est

besoin que de faire les choses qu'on gros, cest à dire de
pourvoir à certaines necessités de la Mission, et à ne faire
que ce qu'il ne peut se dispenser, il le fait, encore esce-
tellement qu'elles, ~~extremes~~ cest à dire n'accordant qua
moitié ce qu'on exige de luy, ou ne l'accordant que toute
extremité et de mauvaise grace; mais faut-il procurer
quantité de petits besoins à la Mission, chercher ce qui
peut luy estre agreable ou avantageux, prevenir les
demandes, gagner ceux qui peuvent luy estre favorables,
luy menager quelques secours, la soutenir, la defendre,
se rendre attentif à tout ce qui peut servir à son progrès,
on ne prend pas tous ces petits soins, on ne pense pas
mesme à les prendre, parce qu'on ne ny a ny zele ny affection.

On a vu à la verité un de ces procureurs, qui sans
estre Missionnaire. s'est comporté dans cet employ sans
tomber dans aucun de ces Inconueniens, Cest le P.
Urius si cet exemple prouve qu'on peut en rencontrer
quelqu'un, on peut dire que cet exemple estant le seul qu'on
ait eu il est difficile de le trouver de pareils, ~~car~~ ^{au lieu} ce-
pere estoit un homme de vertu et de probité, d'une grande
étendue de sçavoir, habile dans les affaires, ayant beaucoup
de droiture et de droicterresse toutes qualités propres
à exciter et à entretenir le zele et l'application: on peut
mesme ajouter que ce pere estant comme le fondateur
des Missions Orientales, et en particulier de ces Missions
de la Chine et de Madure, il avoit quelque obligation
de s'y affecter non seulement comme à son ouvrage
mais comme à un ouvrage qui dans les commencemens
avoit beaucoup d'éclat, et promettoit de grands succès;
il est vrai mais obstant tout cela de dire que si ce Pere
avoit pu voir les Missions et y travailler, il auroit esté
encore plus utile aux Missions ou trouvé f'on des
hommes pareils

La Conclusion que se tire de toutes ces réflexions est 21
 qu'un procureur tire de chaque Mission sera plus propre
 à luy rendre les services qu'exige son emploi, et sera
 moins sujet à tomber dans les Inconvénients susdits
 que tout autre qui n'en sera point tiré, ce qui suit le premier
 1^o on ne peut douter qu'un Missionnaire qui aura fait
 un long séjour dans les terres étrangères n'ait une juste
 connoissance du génie, des Mœurs, des Intérêts et des
 façons de faire des gens du Pays, de tous les moyens
 qui peuvent le plus contribuer à les conduire, à les
 gagner, et à donner du succès à la Mission, des fautes
 qui le plus communément empêchent ou retardent
 l'avancement de la Religion, ce Missionnaire par conséquent
 aura une juste connoissance des qualités qui doivent
 avoir les Missionnaires, des besoins les plus pressants,
 des secours qui y manquent le plus ordinairement,
 et dès lors il est évident qu'un procureur qui à ces sortes
 de connoissances expérimentales, agit plus sûrement
 parle plus exactement et plus pertinemment, expose
 plus clairement, développe plus nettement les difficultés,
 répond plus solidement aux objections, propose les moyens
 les plus justes, va plus droit au but, pourvoit plus
 promptement aux besoins, et se trouve dans tout cela
 beaucoup moins embarrassé, qu'un homme qui ne
 connoissant le pays et tout ce qui s'y passe que par ouy
 dire et tout au plus que sur des mémoires ne marche
 qu'à tâtons, négocie qu'au hasard, ne prend souvent que de
 fausses ou faibles mesures, et par conséquent ne peut
 presque jamais manquer de se tromper et de faire des
 fautes préjudiciables à la Mission ce qui confirme
 ce que l'on avance, c'est qu'il est de temps en temps nécessaire

ordonner des députés qui pour donner une iuste et exacte
connoissance des Missions, ou pour régler et terminer
quelques affaires importantes viennent Instruire de vive
voix et éclaircir en peu de Jours, avec toutes les lettres
et les soins d'un procureur n'auroient pu faire en
plusieurs mois.

3^e à regard du Zèle et de l'affection il est bien constant
qu'un homme qui ne s'est consacré à une Mission que
pour le bien de la Mission et en vûe seule de la gloire
de Dieu, qui y a travaillé avec le mesme Zèle, qui
s'y est attaché comme à son lieu et à son estat. ou il croit
que Dieu le demandoit, conservera le mesme esprit
la mesme affection, et le mesme attachement. Soit
qu'il procède à la Mission il y travaille comme
Missionnaire, soit qu'il soit éloigné il la sert en qualité
de Procureur, sachant très bien que le Service qu'il
ne peut pas rendre sur les lieux à la Mission sera
doublement par quantité de petits secours et agréments
qu'il procurera aux Missionnaires, qui s'appliquent
avec plus d'ardeur à leurs devoirs et s'y donnent
plus absolument quand on prend soin de leur ester
toutes occasions de plaintes et de chagrins, aiant
remarqué moi mesme que les Missionnaires comme
le reste des hommes ont quelquefois leurs petites
faiblesses, et qu'ils se degoutent de temps en temps
et travaillent avec nonchalance quand on se met
peu en peine ou de les secourir, ou de les soulager
ou d'entrer dans leurs petites peines et devoirs, c'est à
quoi remédie aisement un homme qui s'est trouvé
dans le cas, et qui tout éloigné qu'il est de la Mission
ne laisse pas de la connoître et de s'en voir pour ainsi

dire toutes les Necessités, et mesme les petites Infirmités²¹
 et qui les voit non pour les condamner mais pour y
 compatir prenant Interest et aux personnes qui y
 travaillent, et aux peines qu'ils souffrent, et au bien qui
 y fait, et se regardant encore comme membre de cette
 Mission il fait pour soutenir le corps, et les particuliers
 tout ce qu'il seait qu'il auroit souhaité qu'on fit
 pour luy et pour tous, dans le temps qu'il y estoit,
 un homme de ce caractere plein de cette tendre
 affection ne peut pas manquer de reussir parceque
 comme il est entré dans son emploi par le seul
 motif de rendre service à la Mission; qu'il ne de-
 veut avoir que cette seule affaire, qu'il fait son
 unique plaisir de travailler, il y donne tous ses
 soins, toute son application, tout son temps et il
 y reussit, l'exemple du S. de Lamberuelle dont j'ay
 parlé en cotte plaine conviction, la maniere avec
 laquelle il se comporte, le prit avec lequel il agit
 montre clairement la difference qu'il y a entre les
 autres et luy, d'ussy ont ils un succès bien différents
 Pour pleine confirmation de ce que j'avançe, je
 rapporterai ce que vient d'obtenir en faveur de la
 mission de Pondichery le S. Petit; les peres de cette
 mission se plaignoient depuis plusieurs ^{années} sur quantité
 de chefs, entre les autres que le commandant et le
 Conseil dont il est le Chef et le maître absolu non
 seulement les maltraitoient quant à leurs personnes,
 et quant à leurs biens, mais ce qui les chagrinoit
 davantage, qu'ils les traussoient dans leurs fonctions

et qu'ils rompoient toutes les mesures qu'ils pouvoient
prendre pour la conduite des chrétiens, et pour la
conversion des Idolâtres, ils avoient sur tous ces chefs
crusés de longs memoires, écrits quantité de lettres,
representés souvent les Inconveniens qui naissoient
de-la, et les moyens by remedier, mais toujours
inutilement, le Procureur de la Mission ou est Jugeant
pas laffaire si importante, ou ne sachant pas bien
par ou sy prendre, ou ne voulant pas s'en donner
la peine laffoit le tout en souffrance: Le P. Petit
arrivé, il parle au Procureur, il dresse les memoires
il les luy donne, il les luy explique, durant 3 mois
à la uie ne rien se fait, rien nauance, rien
mesme ne se commencent, las et fatigué de ce
indolence et de cette inaction, il agit luy mesme, il
conuainc les directeurs, il parle au Ministre, il propose
et explique ses demandes, il debat les points contestés
il respond nettement et sans réplique les objections qu'on
luy forme, il parle enfin d'une manière si conuaincante
et si forte, qu'il leue toutes les difficultés, qu'il fait
reuenir les directeurs de leurs préjugés, qu'il gagne le
Ministre un peu opposé, et qu'en fin il obtient 19
articles tous considerables. Sept ou huit dequels le
procureur n'osoit ^{pas} mesme proposer, desoperant de les
obtenir: et il les obtient d'une manière si authentique
que le Roy et le Ministre les ont approuvés et signés
avec ordre au Directeur et au commandant de
Pontdichery non seulement de rapporter aucun
rapport à leur execution, mais ^{la main} de tenir, sous
peine d'en répondre, et de s'en reuocquer.

28

11

12

13

